

AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251103-DE
Reçu le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20251103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 03/11/2025.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – BONNET - GIDEL – DUMAS – ROUGHEOL - SABY - PERRIN — Mmes LELONG - GIRAUD.

Nombre de membres : en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion Envie d'R et Convention avec les Communautés de communes pour 2026

Le Président rappelle aux membres du bureau qu'afin de mutualiser l'adhésion des communautés de communes, le SMADC est adhérent de l'association Envie d'R, ce qui permet ainsi de consolider la politique d'accueil et de création d'activités sur les Combrailles. Les relais opérationnels sont les chargés de développement économique de chaque communauté de communes qui s'impliquent dans le fonctionnement et les actions de ce réseau.

Actuellement sur le site d'Envie d'R, une trentaine d'offres est en ligne (achat, location...) pour les Combrailles.

L'association Envie d'R a recruté une animatrice, en poste depuis octobre 2025 afin de mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de ce réseau notamment :

- Communication en interne et animation du réseau,
- Communication en externe : présence sur différents évènements, salons de l'emploi comme celui de « Osez l'entreprise » à Clermont-Ferrand, animation de webinaires à destination de porteurs de projets, réunion avec des prescripteurs comme France Travail...
- Prospection de nouveaux acteurs, territoires, porteurs de projets.

AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251103-DE
Reçu le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025

Le montant de l'adhésion 2026 est de 4 500€ comme en 2025 (sous réserve de validation par le Conseil d'administration qui se déroule le 4 décembre 2025 à Giat). Comme pour 2025, il est proposé que cette somme soit payée par le SMADC, les communautés de communes versant au SMADC 1 500€ chacune. Ce mécanisme est encadré par une convention.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical,

DECIDE : de renouveler l'adhésion à Envie d'R pour l'année 2026.

DIT : que le SMADC règlera la cotisation annuelle d'un montant de 4 500 €.

DIT : que les 3 communautés de communes du périmètre rembourseront chacune 1 500 € au SMADC.

VALIDE : les termes de l'avenant ci-annexé à la présente délibération.

DIT : que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 au compte 6281.

CHARGE : le Président de signer l'avenant à la convention ainsi que tout document relatif à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

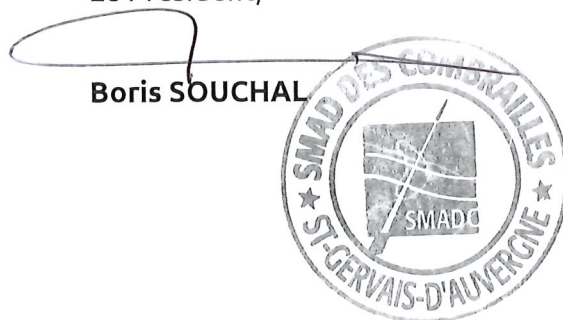
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



Avenant n°1 à la convention relative à l'adhésion au réseau Envie d'R (2026)

ENTRE LES SOUSCRIVANTS

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC)
Sise, 2, Place Raymond d'Auvergne à Saint-Gervais-d'Auvergne (63),
représenté par **Monsieur Boris SOUCHAL**, agissant en sa qualité de Président

La Communauté de communes Chavanon, Combrailles et Volcans
sise, 6, avenue du Marronnier à Pontaurmur (63),
représentée par **Monsieur Cédric ROUGHEOL**, agissant en sa qualité de Président.

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge
sise, rue Victor Mazuel à Manzat (63),
représentée par **Monsieur Sébastien GUILLOT**, agissant en sa qualité de Président

Et

La Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy
sise, rue du Puits Saint-Joseph à Saint-Eloy-les-Mines (63),
représentée par **Monsieur Laurent DUMAS**, agissant en sa qualité de Président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Les articles 3 et 5 sont modifiés comme suit :

Article 3 - Engagements des signataires

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles s'engage à :

- Adhérer au réseau Envie d'R pour 2026,
- Relayer toutes les informations relatives au réseau auprès des trois communautés de communes,
- Faire les démarches nécessaires auprès de l'association Envie d'R, structure porteuse du réseau, pour rendre effective cette adhésion,
- Acquitter le montant annuel de l'adhésion (4 500 € annuel)

Les Communautés de communes s'engagent à :

- Rembourser au SMADC la cotisation annuelle sur la base d'un montant de 1 500 € annuel par communauté de communes
- Participer activement au réseau Envie d'R (signature par chaque EPCI de la *Charte d'engagement des structures dans Envie d'R* annexée à la présente convention)
- Informer le SMADC de toutes évolutions relatives au réseau Envie d'R susceptibles d'avoir un impact sur les conditions d'adhésion.

Article 5 – Durée et validité de la convention

Cette convention est signée pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Au vu de l'équilibre financier de la convention, le retrait d'une communauté de communes rend caduque la globalité de la convention et des engagements.

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Saint-Gervais-d'Auvergne, le

Le Président du SMAD des Combrailles,
Boris SOUCHAL

Le Président de la Communauté de communes
Chavanon Combrailles et Volcans,
Cédric ROUGHEOL

Le Président de la Communauté de communes
Combrailles Sioule et Morge,
Sébastien GUILLOT

Le Président de la Communauté de communes
du Pays de Saint-Eloy,
Laurent DUMAS

AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251103-DE
Reçu le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025